



Constitutionnalisation de l'IVG : 4 mars 2024, grande victoire féministe !

La « liberté garantie » pour les femmes de recourir à l'Interruption Volontaire de Grossesse est inscrite dans l'article 34 de la Constitution, par un vote massif du Congrès et 780 voix pour (72 contre et 50 abstentions). Après de multiples rebondissements, une très forte réticence et la tentative d'amoindrir encore plus le texte, c'est une grande victoire féministe presque 50 ans après la légalisation de l'avortement. Une grande victoire féministe qui représente une avancée pour les droits des femmes. Une grande victoire des associations féministes qui ont milité sans relâche depuis, des syndicats et des élues qui ont remis le sujet dans l'agenda des assemblées.

Mais le chemin ne s'arrête pas là. La CGT revendiquait l'inscription du « droit » à l'IVG, qui aurait été beaucoup plus protecteur car imposant des obligations en termes d'accessibilité et d'effectivité. Nous avons gagné une étape essentielle mais ce n'est pas la fin du combat. Nous devons maintenant garantir l'accès à l'IVG pour toutes les femmes, partout, tout le temps. La FERC CGT a une pensée pour toutes nos sœurs en Hongrie, en Pologne, en Italie, au Brésil, en Bolivie, au Pérou et aux États-Unis, où elles risquent leur vie chaque jour. Chaque année, ce ne sont pas moins de 40 000 femmes qui décèdent d'un avortement clandestin.

Constitutionnaliser l'IVG, c'est aussi envoyer un signal puissant à toutes les forces obscures d'extrême-droite qui le remettent en cause chaque jour, qui bafouent les droits des femmes chaque jour et qui tentent de les empêcher d'accéder à ce droit fondamental chaque jour.

La FERC revendique l'accès réel à l'IVG : il ne suffit pas l'allonger le délai légal pour recourir à l'IVG. Tous les jours les femmes sont confrontées à un manque de praticien·nes et à la fermeture progressive des centres pratiquant l'IVG. Il est donc urgent de rouvrir et d'ouvrir ces centres pour faciliter l'accès des femmes à leurs droits, de faire tomber la double clause de conscience et aussi de soutenir les associations qui militent pour ces droits, particulièrement le Planning familial fragilisé par ce gouvernement.

La FERC exige la mise en place réelle des 3 séances annuelles d'information et d'éducation de toutes et tous à la vie affective et sexuelle dans le public et le privé sous contrat avec l'État, comme le stipule la loi de 2001.

La FERC CGT œuvre aussi pour que la France se batte pour une inscription du droit à l'IVG dans la Charte européenne des droits fondamentaux.

Montreuil le 11 mars 2024